

TEL 04 92 73 42.21

Jean-Claude Ghennaï Conseiller du salarié : 06 65 50 28 23

En cas d'absence : 06 36 47 97 49 Mail: cgthopmanosque@gmail.com Blog: www.cgt-hopital-manosque.fr

Nouvelles revalorisations salariales:

Des avancées, des injustices et un gros plan de « com » gouvernemental ! 500 000 concernés / 500 000 écartés

Revalorisation des grilles au 1er octobre 2021. La revalorisation, demandée de longue date par la CGT pour l'ensemble des agents, est toujours bonne à prendre pour celles et ceux qui y auront droit mais :

- Pourquoi le Ministère refuse l'augmentation du point indiciaire gelé depuis 12 ans, qui aurait permis la progression des salaires pour tous ?
- Pourquoi discriminer et exclure la moitié des hospitaliers ? Les techniques, les administratifs, les personnels sociaux-éducatifs, les ASHQ, les psychologues, les sages-femmes...n'auront rien.

Chaque collègue souhaite savoir combien il touchera. Le Ministère fait circuler des graphiques qui pourraient être trompeurs (laissant penser qu'il y aurait des fortes augmentations de 300, 400, 500 euros à compter du 1^{er} octobre 2021...). Il manque des précisions salariales et les modalités de passage dans la nouvelle grille. A cette étape, nous retenons que le passage se ferait vers l'indice égal ou supérieur. A ce jour, aucune information sur les reprises d'ancienneté dans l'échelon. La CGT communiquera les informations dès qu'elles seront publiées.

Ce qui est certain à ce jour :

- Pour environ la moitié des hospitaliers, le Ministère fait savoir qu'ils toucheront le 1er octobre une augmentation de "40€ en moyenne allant de 23€ en moyenne pour les catégories C à 54€ en moyenne pour les catégories A de la Fonction Publique Hospitalière" (pour certains ce sera zéro euro) entrainant un allongement du déroulement de carrières.
- L'autre moitié des hospitaliers (dont tous les plus bas salaires : AEQ, OP, ASHQ, Adjoints administratifs) seront privés d'augmentation.

Et les contractuels?

La plupart seront écartés, certains en bénéficieront, en fonction du type de contrats. Une fois de plus, le gouvernement met en place un dispositif qui renforce l'arbitraire. Sachant que certaines professions en tension pourront peut être négociées ces nouvelles grilles, d'autres non. La CGT continue de revendiquer une égalité de traitement ainsi que de véritables augmentations salariales.

Complément de Traitement Indiciaire (CTI) de 183 euros

Pour la CGT, l'augmentation, arrachée par la mobilisation de mai-juin 2020, devait s'appliquer à tous les hospitaliers. Face à de telles injustices, la CGT a refusé de signer un protocole qui excluait de cette augmentation 50 000 fonctionnaires hospitaliers du médico-social et du social. Par la mobilisation des exclus, depuis 6 mois, nous avons obtenu que les services rattachés à un hôpital, tels le SSIAD, MAS... perçoivent les 183€ à partir du 1er juin 2021. Olivier Véran refuse encore les 183€ à bon nombre de collègues hospitaliers des établissements autonomes ainsi qu'aux collègues en promotion professionnelle ou en CFP.

La CGT et les personnels continueront à se mobiliser pour élargir ces revalorisations à l'ensemble des personnels et pour en gagner de nouvelles.